

vous propose de participer à son concours annuel interclubs, ouvert à tous.

Les thèmes retenus sont les suivants :

En couleur : **" LA FLORE DANS TOUS SES ETATS "**

En noir et blanc : **" OMBRE(S) SANS LE SUJET "**

Réception des photos au Club Dernier Délai le **Jeudi 17 avril 2025 à 20 h 00**

Exposition : Le samedi 26 AVRIL 2025 et le Dimanche 27 AVRIL 2025 de 10h à 12h et de 14h à 18h

En voici le règlement :

Article 1 : Format et Présentation

- Les photographies pourront être en noir et blanc ou en couleur (selon le thème), argentiques ou numériques.
- Le format des photographies doit être égal au **20 x 30** ou au **21 x 29.7**
- Les auteurs ne devront pas présenter de clichés déjà primés et ou exposés à l'occasion de concours locaux ou nationaux.
- Les photographies devront être présentées avec un passe-partout **30 x 40**, (uniquement) et avec un **mode de fixation solide et centré pour l'accrochage.**
- Le nom, prénom, adresse et n° de téléphone du participant ainsi que le titre de la photo seront indiqués au dos de celle-ci. **Titre très court en lettres majuscules (15 caractères maximum).**
- Chaque participant pourra présenter **au maximum 8** photographies (4 noir et blanc et 4 couleur)
- Les organisateurs se réservent le droit de présélectionner les clichés en cas de " surplus ".

ATTENTION

- **La manipulation numérique n'est acceptable que si elle se limite à un travail sur la luminosité et au contraste appliqué à la photographie dans son ensemble. La représentation fidèle de la forme naturelle doit être garantie.**
- Le bordereau récapitulatif dûment rempli joint en annexe au présent règlement devra **impérativement** faire partie du dossier d'envoi des épreuves.

A savoir :

L'auteur est moralement responsable de ses photos, et devra donc, le cas échéant, avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires quant aux personnes et aux lieux représentés. Il s'engage à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être engagée à leur encontre par les ayants-droits éventuels.

Il est rappelé en particulier que la **reproduction** de livres, d'affiches, ou autres documents n'appartenant pas à l'auteur est **interdite par la loi.**

Article 2 : Conservation

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves qui leur seront confiées, mais ne sauraient être tenus pour responsables en cas de détérioration, de perte ou de vol.

Article 3 : Participation

La participation au concours est fixée à **6 Euros** (chèque à l'ordre de Photo club Déclic 49) par personne.

Article 4 : Délibérations - Critères principaux

- Le rapport au thème
Attention : **En noir et blanc photo d'ombre (s) corporelle (s) NON ADMISE (Ombre derrière un drap ou rideau)**
- Les critères photographiques : cadrage, difficultés de prise de vue, esthétique, maîtrise technique ...
- Et bien entendu le « coup de cœur » (originalité, séduction ...)
- Une photo « coup de cœur » sera désignée par le public dans chaque catégorie.
- Les organisateurs se réservent le droit en accord avec le Jury de ne pas exposer les photos qui dégraderaient l'exposition.
- Les membres du jury, indépendants, ainsi que leurs familles ne pourront pas participer au concours.
- Nota : Toute photo ne correspondant pas aux critères et articles ci-dessus énoncés sera exclue du concours.

Article 5 : Dépôt des photos

Une permanence se tiendra **le Jeudi 17 avril 2025 de 18h à 20h** au club photo de Saint Sylvain

Espace de loisirs la Françaiserie 1, Allée du Taillis Saint Sylvain d'Anjou 49480 Verrières en Anjou.

Les personnes ne pouvant pas venir déposer leurs photos devront **les faire parvenir par courrier, au plus tard le lundi 14 AVRIL** à l'adresse suivante :

Antoine TROUILLARD

2, Allée des ORMEAUX

49480 Verrières en Anjou.

GPS N 47.521948° O 000.466058°

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des délais d'acheminement du courrier.

Article 6 : L'Exposition

L'exposition débutera par un vernissage le **samedi 26 avril 2025 à 11h**,
à **l'Espace Victor Hugo 49480 Saint Sylvain d'Anjou.**

Elle se poursuivra l'après-midi de 14 à 18 h et le dimanche 27 avril 2024 de 10h à 12h et de 14h à 18h

A l'issue de l'exposition, les meilleures photographies se verront décerner un prix dans chaque catégorie. Pour une même catégorie, tout concurrent ne pourra être primé (recevoir un prix officiel) qu'une seule fois pour sa photographie la mieux placée.

Il est rappelé que l'exposition se fera dans le respect des mesures sanitaires qui seront alors imposées.

Article 7 : Restitution des photos

Les photos seront restituées à la fin de l'exposition. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une permanence aura lieu au club le Jeudi 15 mai à partir de 20 h00.

Éventuellement les photographies pourront être réexpédiées à condition d'être accompagnées d'une enveloppe solide, dûment affranchie.

Article 8 : Annulation.

Le club peut par nécessité annuler le concours à tout moment, sans réclamation ou demande d'aucune sorte de compensation à préjudice. Les photos seront restituées à leur propriétaire selon l'article 7.

Article 9 : La Promotion

Les participants autorisent les organisateurs du Club Photo de Saint Sylvain d'Anjou à reproduire éventuellement leurs œuvres pour les nécessités de l'exposition, de la promotion et de la présentation du Club Photo de St Sylvain d'Anjou (médiat, articles de presse, site, etc.). Cette autorisation est donnée à titre gratuit et définitif, sans possibilité de révocation aucune, pour une durée indéterminée.